La *Daily Mail* ajoute que, dans les milieux officiels britanniques, on est également de cet avis.

La mort du soldat Riabof

Plusieurs exemples tirés de la guerre actuelle montrent tout l'intérêt de la question de l'instruction primaire, au point de vue particulier de l'armée, et de quelle infirmité les soldats russes paraissent souvent frappés, en raison de leur ignorance profonde. Le cas du soldat Riabof est d'autant plus remarquable que ce soldat illettré, pris et fusillé par les Japonais, manifesta devant la mort des sentiments de résignation touchante et fit une fin si belle que le maréchal Oyama en fit rendre compte spécialement à Kouropatkine.

Envoyé en reconnaissance et se conformant passivement à la lettre d'un ordre dont il ne paraît pas avoir compris l'esprit, Riabof traversa les avant-postes, en montrant simplement de la main la direction du sud. Il allait là-bas, le long de la voie ferrée, vers les Japonais... Pourquoi? Comment? C'est ce qu'il ne put dire à l'officier qui l'interrogea à ce moment, et qui raconte cette histoire singulière dans une lettre adressée aux *Rousskia Viedomosti*.

En s'éloignant le long de la voie, son fusil sur l'épaule, Riabof tomba bientôt aux mains de l'ennemi qui, s'autorisant de ce qu'il portait un chapeau de *manza* mandchou, le traita comme un espion chinois et le pendit.

Nouvelles diverses

On mande de Tokio que la publication, à Paris, des documents attribués au général Kodama y cause une vive surprise. On y voit une tentative pour indisposer contre le Japon l'opinion française.

Le *Jiji Shimpo* affirme que le Japon n'a aucune visée sur les possessions françaises en Asie. S'il désirait de nouveaux territoires, il en trouverait à une moindre distance.

AFFAIRES COLONIALES

Algérie

A son passage à Marseille, M. Jonnart s'est entretenu avec le président de la Chambre de commerce et avec l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de la construction d'un hangar sur le quai de la Joliette pour abriter les primeurs algériennes qui, aujourd'hui exposées à la pluie et au froid, subissent trop souvent des avaries irréparables.

L'accord s'est fait entre le gouverneur général et la Chambre de commerce. Celle-ci, convaincue de la grande utilité qu'offriront les abris réclamés par l'Algérie, a décidé de demander elle-même l'autorisation d'édifier ces hangars.

Les dépenses seront couvertes au moyen d'emprunts successifs contractés par la Chambre de commerce. Les hangars seront loués aux compagnies et le prix de location servira d'amortissement aux emprunts. Le premier hangar qui sera établi sera celui destiné à la Compagnie transatlantique.

Les troubles à Madagascar

Nous avons donné hier les nouvelles complémentaires qu'a apportées le courrier de Madagascar sur l'insurrection locale qui a éclaté dans la région de Farafangana, et qui a coûté la vie à plusieurs Européens. La *Dépêche de Madagascar* contient un télégramme de Tamatave, daté du 3 décembre, et lui annonçant que le *Pernambuco* avait, à cette date, pris à Diégo-Suarez les renforts destinés au sud de l'île. Ces renforts se composent de deux compagnies de tirailleurs sénégalais à l'effectif de 540 hommes, d'une compagnie de la légion étrangère à l'effectif de 130 hommes et de deux sections d'artillerie composées d'une cinquantaine d'hommes.

Le *Pernambuco*, avant de partir, a embarqué à Tamatave un canon et quelques artilleurs venus de Tananarive.

Ces troupes emportent une grande quantité de cartouches, 75 obus à la mélinite et 75 boîtes à mitraille. Elles sont placées sous le commandement du chef de bataillon Vaché. Trois capitaines et dix lieutenants complètent le cadre des officiers.

Le 10 décembre, on écrivait, toujours de Tamatave, que la rébellion du sud gagnait du terrain. On signalait la destruction du poste de Vatanata où deux Européens et sept miliciens auraient trouvé la mort.

Les troupes débarquées du *Pernambuco* se sont mises en marche dès le lendemain de leur arrivée. Elles n'auraient eu que quelques escarmouches avec les rebelles qui fuient vers Ivohibé.

Farafangana et Vangaindrano sont tranquilles, mais les indigènes y sont rares, la plupart ayant gagné la brousse.

Le *Journal officiel de Madagascar* donne les renseignements suivants :

On sait que la province de Farafangana est habitée par de nombreuses tribus ayant chacune leur individualité et au nombre desquelles on peut citer : la grande famille des Antaimora, dans la vallée de la Matitanana ; les Antaifasy, dans les basses vallées de la Manampatrana et de la Manambava ; les Antaisaka, dans le district de Vangaindrano, et les Bara, dans les districts de Midongy et d'Ivohibé. Ces tribus se subdivisent elles-mêmes en un grand nombre de sous-tribus ou petits groupements.

C'est parmi les grandes familles du sud de la province, les Antaisaka du district de Vangaindrano, et les Bara du sud du district de Midongy, que se sont produits les troubles dont il s'agit.

Amparilly est un poste de milice qui surveillait les Sahafera et les Andraba qui s'étaient soumis en 1901 ; son action était appuyée par ceux de Tsilokarivo, Vatana et Ambatomainty dans la région côtière et ceux immédiatement voisins de Midongy et de Befotaka.

Le général Lyautey, ancien commandant supérieur du Sud, qui avait une grande expérience des choses et des gens de la région, avait utilisé les qualités guerrières des tribus de Vangaindrano et particulièrement des Zafimanga et des Zaralangliana pour réduire la belliqueuse tribu des Tambavala du district de Kariaga.

LA SITUATION POLITIQUE EN RUSSIE

L'agitation à Moscou

Le départ du général Trepof, remplacé par le général Volkof, est imminent; dès le 13, il a fait ses adieux au personnel de la police moscovite. Cependant l'hostilité d'une partie de la population à son endroit ne désarme pas, si l'on en juge par l'attentat dont il a failli être victime, le 15 janvier, de la part d'un étudiant, ou du moins d'un jeune homme portant la casquette d'étudiant. Le préfet de police se trouvait à la gare du chemin de fer Nicolas où il accompagnait le grand-duc Serge, partant pour Saint-Pétersbourg.

Le meurtrier, s'approchant du préfet de police lui tira trois coups de revolver; aucune de ces balles n'atteignit le général.

On n'a pas de détail sur l'identité du meurtrier ni sur les mobiles exacts qui l'ont poussé à l'attentat.

Mutations dans le haut personnel

Le général Constantin Maximovitch remplace le général Galitzine à la tête de la circonscription du Caucase. Il s'agit d'une nomination strictement militaire, le général Galitzine n'étant remplacé que comme commandant des troupes, non comme gouverneur général, et le gouvernement général restant provisoirement vacant.

Le général Maximovitch sort du corps des pages; il a passé par l'académie d'état-major. Né en 1849, colonel en 1879 et, la même année, inscrit comme *flügel-adjudant* dans la suite de l'empereur; il était général en 1889 et commandait alors, dans la garde impériale, le régiment des grenadiers à cheval. Il fut ataman des cosaques de l'Oural de 1893 à 1899, puis ataman des cosaques du Don de 1899 à 1905.

La chute de Port-Arthur et l'opinion

La chute de Port-Arthur provoque de très intéressants et de très curieux commentaires dans la presse russe, — surtout dans cette presse qui s'est créée depuis peu, ou qui parle plus librement depuis qu'une certaine détente se fait sentir dans l'administration intérieure de la Russie.

Ainsi, le journal *Notre vie* qui a reçu l'autorisation à la faveur de cet « esprit nouveau » et qui n'en est qu'à son cinquantième numéro, écrit :

La ressemblance entre Port-Arthur et Sébastopol, au point de vue militaire, est frappante. Dans les deux cas, le soldat russe a démontré son héroïsme; mais le drame qui vient de se dérouler à Port-Arthur dépasse peut-être celui de Crimée. Il est donc incontestable que les combattants de Port-Arthur méritent la même estime de la postérité que les combattants de Sébastopol. Mais ce serait engager notre existence nationale dans une voie de conscience et de loyauté.

Mais si les combattants de Sébastopol sont chers à la Russie, si Sébastopol, ses redoutes, ses forts, ses ruines évoquent des souvenirs si profonds, c'est que de ce moment là s'ouvre une belle et glorieuse époque de notre histoire intérieure.

Les défenseurs de Port-Arthur ont rempli tout leur devoir et nous avons aussi un devoir envers eux. Nous devons faire en sorte que leur sacrifice ne soit pas infructueux; que ce drame éclaire avec évidence les côtés sombres de notre vie et qu'à l'avenir une tragédie pareille ne soit plus possible.

Le journal *Nos jours*, qui paraît seulement depuis une dizaine de jours, écrit :

Le Japon a obtenu une victoire sur nos défauts et nos mécomptes historiques. Qu'est-ce que nous devons faire à présent? Nous avons besoin de ce qu'ont besoin aussi les Japonais. C'est de la paix. Mais nous, Russes, nous avons besoin, en plus, de la liberté d'action pour mettre le peuple sur pied, pour lui donner une voix dans le concert du monde.

Le journal *Rouss* écrit :

Sans le peuple, le gouvernement n'est pas capable de combattre le grand malheur national. Sans une union étroite entre l'un et l'autre, les 9/10 de la force russe sont perdus. Nous sommes arrivés à la situation actuelle faute de cette union. Le désir de la paix, avec une transformation complète de la vie russe, entre de plus en plus dans la conscience de tous.

LE CHOMAGE EN ANGLETERRE

De notre correspondant de Londres :

La question des sans-travail préoccupe tous les hivers les municipalités anglaises. Mais la situation est, cette année, particulièrement critique ; des mesures ont été prises pour parer au plus pressé, et le Parlement devra s'occuper de cette question dès les premières séances de la nouvelle session.

Le chômage industriel et agricole a jeté, cet hiver, 13,350 artisans de plus qu'en décembre 1903 sur le pavé, et depuis 1877 on n'était pas arrivé à une proportion de misère aussi forte, soit 28 pour 1,000 habitants du Royaume-Uni.

Il serait trop long de dire tout ce qui a été fait par les municipalités de Manchester et de Liverpool, dont les populations ont été particulièrement atteintes ; par les municipalités d'Irlande, où la famine est menaçante. L'exemple de Londres suffit pour montrer à quel point la détresse est profonde, et comment l'on a cherché remède à une situation inquiétante.

Un comité central, présidé par M. Long, siège depuis plusieurs semaines à Mansion House et recueille des fonds. La semaine passée, le total des sommes versées par la charité privée s'élevait à 1,100,000 fr. Ce comité, s'inspirant du principe de l'assistance par le travail, s'est ingénié à donner de l'ouvrage à la majorité de ceux qui en demandaient et a dirigé des escouades de travailleurs vers les parcs des faubourgs, où des travaux de terrassement étaient possibles, a fait repeindre les marchés couverts, a hâté la mise à exécution de tous les projets de réfection de voirie proposés par le County Council. 120 hommes travaillent ainsi actuellement du Strand à Holborn; 740 dans les parcs de Finsbury, Eltham, Victoria, Waterloo, etc.

On espère pouvoir en employer un millier à Epsom pour des travaux analogues.

Le gouvernement, avec une hâte inespérée en pareille matière, cédant à une courte campagne de presse au sujet des armements de l'artillerie anglaise, ordonna pour environ 50 millions de canons. Le désir de participer de cette façon à la crise ouvrière ne fut peut-être pas étranger à cette décision que M. Austen Chamberlain ne pouvait voir qu'à regret venir grever son budget déjà difficile à établir. Les arsenaux retrouveront ainsi de l'emploi pour les 17,000 ouvriers qu'ils avaient dû congédier depuis 1900.

La société des *Garden Cities* a offert du travail pour 100 hommes pendant trois mois.

L'Armée du Salut, dont l'œuvre sociale est considérable en Angleterre a apporté une aide précieuse aux municipalités et recueilli plusieurs centaines de sans-travail dans ses ateliers.

Il faut enfin rappeler la puissante richesse des *Trades-Unions* dont la caisse de secours peut distribuer annuellement plus de 10 millions de francs aux victimes des grèves et du chômage et qui, en l'occasion, ont fait l'impossible pour secourir leurs membres.

L'initiative privée et l'action publique ont rivalisé de dévouement, comme toujours en Angleterre, où toutes les institutions sociales tirent leurs ressources beaucoup plus de la bourse des particuliers que des caisses de l'Etat; mais cet effort restera sans profit durable tant que le pouvoir n'aura pas pris de mesures administratives en prévision du retour de faits semblables.

Les économistes anglais les plus avertis demandent la création d'un ministère du travail, spécialement chargé de surveiller les fluctuations de la demande de main-d'œuvre, de centraliser tout ce qui touche la question ouvrière, de préparer l'émigration coloniale, de surveiller la répartition sage des fonds et d'empêcher que les salaires d'assistance soient supérieurs aux salaires normaux, ce qui encourage certains travailleurs à déserter leurs chantiers, comme cela se produit actuellement, pour demander un emploi mieux rétribué (40 à 50 francs par semaine) en qualité de sans-travail.

Il est douteux que le gouvernement anglais accepte de créer ainsi de toutes pièces un nouveau rouage administratif, mais il est certain que des mesures seront prises pour essayer de diminuer le nombre des pauvres qui augmente chaque année et s'élevait au début de décembre, pour Londres seulement, à 117,921.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

M. de Bülow et les traités de commerce

C'est devant la Chambre prussienne, à l'occasion de la discussion du budget, que le comte Bülow a donné, sur les négociations commerciales de l'Allemagne avec les autres Etats, quelques explications attendues. Après avoir rappelé que l'empire a déjà conclu avec l'Italie, la Belgique, la Russie, la Roumanie, la Suisse et la Serbie, le chancelier en est arrivé aux négociations avec l'Autriche-Hongrie, qui sont avancées au point qu'on peut espérer, d'ici à quelques jours, une solution définitive, et telle que les deux parties la désirent. M. de Bülow a ajouté que s'il n'avait pas encore présenté au Reichstag les autres traités de commerce, sans attendre la fin des pourparlers relatifs entre l'Autriche et la Hongrie, c'était pour éviter de nouveaux embarras dans les négociations avec deux Etats.

Sur les considérations qui ont guidé le gouvernement impérial dans cette œuvre des nouveaux traités de commerce, le chancelier s'est exprimé comme il suit :

Pour conclure des traités avec lesquels notre agriculture et aussi nos industries d'exportation puissent vivre, il faut conquérir le terrain pas à pas. La politique économique des Etats confédérés est guidée par le propos de tenir fermement à ces deux principes éprouvés : d'une part la protection du travail national, d'autre part le renouvellement de traités de commerce à long terme. Les expériences des dix dernières années ont démontré que ce but a été essentiellement atteint pour le commerce et l'industrie, mais non pour l'agriculture, et qu'une plus grande protection était absolument nécessaire aux intérêts agricoles.

Sans négliger ceux de notre commerce et de notre industrie, c'est une plus efficace protection de l'agriculture qui doit être, selon l'avis du gouvernement, la marque des nouveaux traités de commerce.

La germanisation de la Pologne

Les journaux allemands publiaient récemment une statistique municipale de Breslau qui faisait ressortir d'une manière frappante la diminution du contingent ouvrier dans cette grande ville par le nombre des petits loyers inoccupés, qui a augmenté dans des proportions considérables au cours de ces dernières années.

A présent, c'est la ville de Posen qui attire l'attention des autorités supérieures.

C'est sur les indications du conseiller intime Witing que la municipalité de Posen s'est occupée de faire disparaître l'enceinte fortifiée et de rattacher les faubourgs à la ville même, en dépit du mauvais vouloir des propriétaires d'immeubles bâtis.

Dernièrement, une « Association allemande des logements d'ouvriers » dont la création était depuis longtemps poursuivie, a réussi à se constituer. Elle a pour objet de procurer aux familles allemandes peu fortunées des habitations convenables à un prix peu élevé. Elle doit disposer des fonds suffisants pour les besoins de l'œuvre.

Les journaux allemands saluent pour la plupart avec plaisir cette entreprise de germanisation pacifique.

La *Gazette de Cologne* dit en particulier :

Enfin se réalise le désir déjà si ancien d'augmenter à Posen le nombre des ouvriers allemands. Cela était d'autant plus à souhaiter, que les Polonais y font preuve de beaucoup d'activité et d'initiative.

L'Italie et la Russie

Notre correspondant de Rome nous télégraphie :

M. Melegari, le nouvel ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, part aujourd'hui pour aller présenter ses lettres de créance. Il avait déjà été chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg après la mort du comte Maffei; il connaît donc le terrain sur lequel il doit agir pour mener à bonne fin le projet de traité de commerce, entre les deux puissances. Il paraît que la principale difficulté à la conclusion de ce traité serait le pétrole, mais on espère l'aplanir grâce à l'interprétation que les Etats-Unis voudraient bien donner à la clause de la nation la plus favorisée dont eux-mêmes jouissent.

Le nouveau cabinet danois

En recevant, vendredi dernier, M. Christensen, président du conseil des ministres, le roi Christian a prononcé un court discours; puis, en serrant la main à M. Christensen, il a ajouté :

Je vous connais pour être un patriote, un homme très éclairé et très capable, et je sais que vous examinerez avec calme toute situation politique. Recevez donc, avec l'expression de mes meilleurs vœux, l'ordre de créer un nouveau ministère. Que Dieu vous bénisse, vous et votre œuvre !

Les paroles du roi ont trouvé un écho dans les sentiments de la nation. Le nouveau président du conseil jouit du respect de tous les partis politiques. Il dispose d'une grande influence auprès des agrariens, ainsi d'ailleurs que M. Alberti, ministre de la justice.

Le comte Raben-Leventzau, ministre des affaires étrangères, dont la venue au pouvoir soulève quelques protestations, est très connu dans le monde parisien. Il a été longtemps secrétaire à la légation du Danemark à Paris, et, en 1900, il fut président de la section danoise à l'Exposition universelle.

Le ministre des finances M. Lassen, a joué un rôle important comme journaliste et homme politique ainsi que M. Sigurd Berg, ministre de l'intérieur et fils du leader libéral Christen Berg.

Les consulats norvégiens

De notre correspondant à Christiania :

La question des consulats norvégiens, qui semblait si près d'être résolue il y a un an, soulève de nouveau des difficultés sérieuses.

Suivant une décision commune des gouvernements suédois et norvégien du 21 décembre 1903, une commission devait être nommée dans chaque pays dans le but d'étudier les moyens de la séparation consulaire. Les deux commissions devaient, autant que possible, se mettre en rapport l'une avec l'autre et coopérer afin d'arriver à des conclusions analogues.

La commission norvégienne vient de terminer son rapport. La coopération que l'on avait prévue n'a guère eu lieu, car, entre temps, la fraction du ministère suédois, qui était opposée à la séparation, a gagné en influence. Le ministre des affaires étrangères, M. Lagerheim, qui favorisait les revendications norvégiennes, a même dû donner sa démission et, à l'heure actuelle, les perspectives d'une entente entre les deux pays sont assez sombres. On dit, en effet, — mais rien d'officiel n'est venu confirmer ce bruit, — que le gouvernement suédois réclame, pour le ministre des affaires étrangères, le droit de révocation des consuls, tant norvégiens que suédois. Or, comme ce ministre est toujours suédois, responsable seulement devant le Parlement de Suède, la Norvège ne pourra accepter qu'il ait de l'autorité sur des fonctionnaires exclusivement norvégiens. Elle réclame que la révocation éventuelle des consuls revienne au ministère de l'intérieur à Christiania.

Avant la fin du mois, on saura à quoi s'en tenir. Si le cabinet de Stockholm repousse encore les revendications norvégiennes, la situation risque de devenir grave.

En attendant, le rapport de la commission norvégienne vient d'être déposé au Storthing. Ce document, qui n'a pas moins de 500 grandes pages, insiste longuement sur l'utilité de consuls de nationalité norvégienne, connaissant non seulement le pays où ils résident, mais aussi les besoins du commerce et de l'industrie en Norvège. La commission propose d'envoyer des consuls généraux à Paris, Saint-Pétersbourg, Berlin, Londres, Anvers, Barcelone, Gênes, New-York, Montréal, Capetown et Shanghaï. Dans un certain nombre d'autres centres commerciaux, elle propose de créer seulement des consulats simples de 1re classe ou des vice-consulats. Le budget consulaire montera à environ 550,000 couronnes par an, soit environ 140,000 couronnes de plus que la part de la Norvège aux frais des consulats mixtes.

On dit que M. Bjœrnstjerne-Bjœrnson aurait écrit au prince héritier, lui exposant la gravité de la situation et l'engageant à user de son influence pour opérer une conciliation. Le prince aurait répondu qu'aucune raison dynastique ne se mettra en travers des revendications norvégiennes.

Le grand bal qui devait être donné le 21 janvier, jour anniversaire de la naissance du roi, au Palais-Royal de Stockholm, n'aura pas lieu cette année, à cause de la situation politique tendue.

Affaires de Macédoine

Notre correspondant de Sofia nous écrit :

Un calme relatif a régné en Macédoine ces derniers jours, par suite de chutes de neige considérables et de la Noël orthodoxe. Le mécontentement général et les rivalités nationales et religieuses ne sont pourtant nullement apaisés. Dans plus de 150 villages qui, dans ces derniers temps, ont passé à l'exarchat, les églises sont restées fermées, même pendant les jours de fêtes, et malgré les efforts des agents civils auprès d'Hilmi pacha.

Les mesures militaires prises contre les bandes causent une grande inquiétude dans la population bulgare qui redoute que les soldats turcs, au lieu de poursuivre les bandes, ne songent plutôt à commettre des actes de violence contre les gens paisibles. Les agents autrichiens et russes d'ailleurs, nourrissent les mêmes craintes et tâchent de limiter autant que possible cette action militaire contre les bandes. L'Organisation intérieure macédonienne déclare d'ailleurs que les Turcs n'arriveront à aucun résultat.

⁂ On mande de Constantinople à l'agence Reuter, que, vendredi dernier, après le selamlik, le sultan a reçu en audience privée M. Gryparis, le ministre de Grèce, et M. Natchevitch, agent diplomatique bulgare. M. Natchevitch a remercié le sultan de l'iradé autorisant les réfugiés bulgares du vilayet d'Andrinople à retourner dans leurs foyers.

M. Natchevitch a remercié également le sultan d'avoir donné à Hilmi pacha l'ordre de veiller à ce qu'il ne se produise aucun acte d'injustice envers l'élément bulgare en Macédoine.

Au cours de l'entretien, le sultan a parlé d'actes de brigandage commis ces temps derniers par les bandes macédoniennes, et M. Natchevitch lui a donné l'assurance que la Bulgarie surveillera rigoureusement la frontière.

On croit savoir que le sultan a reçu M. Gryparis surtout pour examiner avec lui la question d'actes de brigandage commis par les bandes grecques dans les vilayets de Monastir et de Salonique.

⁂ Fethi pacha, ministre de Turquie à Belgrade, a protesté, dans une note écrite au gouvernement, contre les agissements des bandes révolutionnaires serbes en Macédoine. Le diplomate ottoman dit que ces agissements pourraient avoir comme contre-coup une agitation albanaise.

Alsace-Lorraine

M. Steiner, l'éminent chimiste de Ribeauvillé, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction, méritée pour les grands services rendus par M. Steiner à l'industrie française, rencontrera le plus sympathique accueil.

Espagne

Malgré le démenti du ministre des affaires étrangères, disant que rien n'est encore fixé pour le voyage du roi Alphonse XIII au printemps, l'*Imparcial* maintient sa propre version, selon laquelle le roi irait à Paris le 1er mai. Il se rendrait ensuite à Berlin, à Bruxelles, à Londres et à Vienne, passant en tout quelques semaines hors du territoire espagnol.

Le ministre nous a démenti, dit l'*Imparcial*, parce que le gouvernement n'a pas achevé de fixer les détails du voyage avec les gouvernements étrangers. Dans les cercles diplomatiques et dans l'entourage de la cour, tout le monde sait que ces visites sont convenues en principe.

⁂ Le président du conseil a fait connaître à certains groupes politiques son intention de retarder la réouverture des Cortès. On croit que cette tendance de la part du président de reculer la convocation des Chambres indiquerait qu'il n'a pas l'intention de conserver le pouvoir et qu'il serait remplacé par M. Dato ou par une personnalité choisie parmi les libéraux du centre.

ARMÉE

Retour de la loi de deux ans au Sénat. — Mardi, le Sénat abordera de nouveau l'étude de la loi de deux ans, revenue de la Chambre des députés avec de nombreuses modifications qui ont motivé, de la part de la commission sénatoriale de l'armée, un nouvel examen et le dépôt d'un nouveau rapport de M. Rolland.

Ce rapport reprend les 58 articles (sur 102) qui ont été modifiés : la plupart, comme nous l'avons expliqué à l'époque, dans un esprit de véritable surenchère électorale. Animée d'intentions conciliantes, mais ne perdant pas de vue qu'il s'agit de constituer une armée forte, la commission a rétabli, en somme, presque toutes les dispositions importantes qui avaient été primitivement votées par le Sénat.

Ainsi elle a écarté les « commissions d'examen, préparatoires aux conseils de révision » qui n'auraient amené, pour ces derniers, que perte de temps, conflits possibles et diminution d'une autorité actuellement incontestée.

Pour les élèves des grandes écoles, la commission a refusé d'admettre l'avis qu'au nom de la stricte égalité tous devraient faire, avant d'y entrer, deux ans de service dans la troupe au lieu d'un an. Pour les élèves de Polytechnique sortant dans l'armée et pour ceux de Saint-Cyr, ce serait inutilement retarder leur carrière et oublier qu'en échange de leur deuxième année de troupe, ils consacreront la plus grande partie de leur vie au métier des armes.

De même, les élèves des autres grandes écoles du gouvernement, et ceux de l'Ecole polytechnique sortant dans les carrières civiles continueraient, d'après la commission, après avoir servi préalablement une année dans la troupe, à y faire leur deuxième année après l'école comme officier de réserve ; en effet, l'égalité n'empêchant pas que déjà, parmi les jeunes gens du contingent, il y ait des sous-officiers, des caporaux et de simples soldats; pourquoi ne pas admettre aussi qu'il y ait des officiers de réserve, surtout lorsque ceux-ci devront garder ensuite cette qualité pendant plusieurs années supplémentaires?

En présence de la remarque, qu'après épuisement du maximum de trente jours de permission accordés par la loi pour les deux ans, il pouvait se présenter tels cas où l'on serait forcé d'ajouter quelques jours, le nouveau texte admet cette possibilité mais porte qu'elle entraînera pour le moment de la libération, le maintien au corps pendant un nombre de jours égal.

La période d'instruction des réservistes et des territoriaux, que la Chambre avait portées, les premières à quinze jours et les secondes à zéro, continueront, d'après la commission sénatoriale, à être respectivement de quatre et de deux semaines. La réduction même du service actif suppose que, par des périodes d'instruction assez longues, les réservistes et les territoriaux soient maintenus en état de rendre à la nation les services qu'elle attend d'eux. La suppression de la période de la territoriale équivaudrait d'ailleurs à la suppression de l'armée territoriale elle-même : une armée qui ne se réunit pas n'existe pas.

La Chambre avait voté que les périodes d'instruction ne pourraient, en aucun cas, coïncider pour les travailleurs des campagnes avec les époques de moisson et de vendange : on supprime ce paragraphe, parce qu'il rendrait les manœuvres impossibles.

Sont supprimés aussi les devancements d'appel; ils auraient pour effet de tarir les engagements de trois ans et d'affaiblir le recrutement des sous-officiers; en outre, comment pourrait-on choisir entre les demandes pour rester dans la proportion que la loi fixerait ?

A propos des rengagements, la Chambre voudrait réduire des 3/4 aux 2/3 la proportion des sous-officiers ; la commission sénatoriale, estimant qu'il ne faut affaiblir la portée d'aucune des mesures préparées pour la bonne organisation des cadres inférieurs, laquelle constitue une des principales difficultés du système des deux ans, propose de rétablir le chiffre des 3/4.

Pour les caporaux ou brigadiers, la Chambre voudrait qu'un tiers seulement puisse rester au delà de la durée légale du service. La commission rétablit le chiffre primitif de la moitié. Enfin, pour les simples soldats, on ne dépasserait pas, d'accord avec la Chambre, 8 0/0 de l'effectif de mobilisation dans les troupes à pied, et 15 0/0 dans les troupes à cheval.

Sauf pour les troupes coloniales, les troupes à cheval et certains corps frontières, les simples soldats ne pourraient se rengager que pour moins de deux ou trois ans.

Au classement pour les emplois civils réservés aux sous-officiers, chacun d'eux ne pourrait plus être inscrit que pour un seul emploi, et ceux qui le refuseraient ne pourraient plus concourir pour un autre.

En effet, le classement multiple et les refus successifs des intéressés étaient l'objet de vives récriminations de la part des administrations.

La Chambre avait désiré, pour faciliter la colonisation, que les jeunes gens résidant en Algérie et en Tunisie puissent ne servir effectivement qu'un an. La commission sénatoriale estime que les besoins de la colonisation dans ces régions ne peuvent justifier cette exception, certainement moins admissible que ne serait celle de tous les soutiens indispensables de famille. Seuls, les colons résidant dans les colonies nouvelles ou pays de protectorat seraient envoyés en congé après une année de service.

Enfin, dans les dispositions transitoires, la Chambre a réduit à moins d'un an le délai de deux ans que le Sénat avait fixé entre la promulgation de la nouvelle loi et sa mise en vigueur. Par esprit de conciliation, la commission sénatoriale accepte un minimum d'un an. Il ne faut pas oublier toutefois que le délai dont il s'agit doit servir de compensation à la faculté que le ministre demandait de garder sous les drapeaux, en cas de besoin, un nombre d'hommes de la troisième année égal au déficit qui pourrait se produire dans les effectifs qu'aurait fixés la nouvelle loi des cadres. Après avoir écarté cette sage précaution, il serait trop dangereux maintenant de retirer ou de trop réduire la compensation.

Bref, les dispositions ou maintenues ou légèrement modifiées depuis son premier travail, que présente aujourd'hui la commission sénatoriale, constituent le maximum de concessions possibles, et il faut espérer que le Sénat n'hésitera pas à les consacrer.

Un point, toutefois, devra être vu de près : c'est le nouvel article 24, par lequel la commission se propose de recruter des officiers de réserve dans la masse même des contingents appelés, en instituant pour cela un concours dès la fin de la première année et portant que les jeunes gens admis, après un nouvel examen au milieu de la deuxième année, pourront finir celle-ci comme sous-lieutenants de réserve. On dit bien que ces élus seront nommés « dans la limite des besoins », mais ne serait-il pas bon de donner une idée au moins approximative de cette limite, de manière à montrer qu'il n'y aura pas, de ce chef, une fuite trop grande dans les effectifs de la troupe.

Silhouettes de musiciens

BIZET

Aux portes d'Arles, dans le cimetière antique des Alyscamps, on voyait autrefois « une pierre étroite, indifférente » et cachée à demi parmi les herbes. Trois mots latins y étaient gravés : *Jam matura placebat*. Et l'on songeait que frappée, elle aussi, dans la grâce et déjà dans la force de sa jeune maturité, la muse de Bizet eût aimé cet asile, cette épitaphe et ce tombeau.

Elle vécut une vie brève, mais intense, et le premier caractère des deux chefs-d'œuvre qu'elle a laissés : l'*Arlésienne* et *Carmen*, c'est d'être vivants.

Ils le sont tout entiers : non seulement dans les parties principales ou « les endroits forts », mais dans les passages, les accessoires et les alentours. Rappelez-vous le premier acte de *Carmen* : le chœur des gamins, celui des jeunes gens et celui des cigarières ; moins que cela : des accents ou des touches éparses et sans nombre, une ritournelle de l'orchestre, une réplique de la voix. Alors vous sentirez combien la vie de la foule et de la rue enveloppe celle des personnages, lui répond et la multiplie.

Rien d'une telle œuvre n'est indifférent, surtout inanimé : pas même au second acte, quand frappe à la porte du bouge l'indiscret lieutenant, trois ou quatre notes sinistres, grosses de péril et de malheur. Au dernier acte, entre le défilé de la *cuadrilla* qui s'achève et le duo qui va commencer, au lieu du vide — ou du remplissage — qu'on pouvait craindre, quelle plénitude ! Et quelle plénitude légère ! Dans les conseils de prudence murmurés à l'oreille de Carmen par ses compagnes de Bohême, dans le babil des flûtes, palpite une vie inquiète et menacée, mais encore, mais toujours la vie.

Dans l'*Arlésienne* aussi, plus intime et plus solitaire, les choses mêmes vivent; elles ont une voix et des pleurs. Le soir, avant de s'endormir, la plaine ardente répond à l'appel des bergers ralliant leurs bêtes. Une plainte sort de l'étang du Vaccarès et traîne sur les eaux. Enfin, à l'heure nocturne où l'enfant affolé d'amour va consommer son affreux suicide, les convives attardés de ses noces tragiques s'éloignent en chantant. Ils chantent la vieille chanson de Provence, la Marche des rois, sur un mode lugubre, déjà presque funèbre, et c'est comme un dernier soupir, un dernier rayon de la vie, que gagne l'ombre et le silence de la mort.

Musicien de la vie et de la mort, Bizet fut de l'une et de l'autre un musicien véridique. Il a donné de toutes les deux des images sonores dont la musique avait jusque-là rarement connu la franche et forte réalité. Les maîtres de l'opéra-comique, ou le maître — plus grand qu'eux — des *Saisons*, firent-ils jamais chanter des paysans comme chantent, par la voix de l'orchestre, le vieux Balthazar et la maman Renaude, la douce Vivette et le malheureux Frédéri? Quelle tragédie rustique mêla jamais à plus de poésie une plus humble et plus populaire, une plus poignante et plus criante vérité?

Familière et dramatique, la même vérité perdit *Carmen* au premier moment et l'a sauvée pour jamais. S'il reste dans *Carmen* des traces de romantisme : le goût du pittoresque et, sinon de l'étrange, au moins de l'étranger, la part et la nouveauté du réalisme y est plus considérable encore.

Vous savez si l'on commença par s'en indigner. Sujet, personnages et style, tout fut taxé de vulgarité, voire de bassesse. Comme dit le Remendado, « ce n'était pas distingué ». Mais, comme a dit Bizet lui-même, un jour qu'il défendait Verdi d'un semblable reproche : « Quand un tempérament passionné, violent, brutal même... dote l'art d'une œuvre vivante et forte, pétrie d'or, de boue, de fiel et de sang, n'allons pas lui dire froidement : « Mais, cher monsieur, cela manque de goût, cela n'est pas distingué. »

On ne se fit pas faute de le dire à Bizet. Heureusement on ne le dit plus de lui. Nous tenons enfin pour nôtre celui peut-être de nos maîtres modernes qui fut le plus à nous, le plus nous. On aurait quelque peine à trouver dans l'*Arlésienne* et dans *Carmen* la trace d'une influence étrangère, un écho d'Allemagne ou d'Italie. La vérité et la vie se conçoivent et se manifestent ici selon le goût ou l'idéal, dans la mesure et par les moyens propres au pur génie français. Symphonie au théâtre, mélodie continue ou infinie, fusion de l'orchestre et des voix, *leitmotive* ou motifs rappelés, Bizet nous a donné de tout cela seulement ce que nous pouvons, je ne dis pas supporter, voire aimer — et passionnément — chez d'autres, mais produire nous-mêmes sans forcer notre talent, sans le fausser et sans risquer de le perdre.

Le musicien de l'*Arlésienne* et de *Carmen* a renouvelé sans doute et fort élargi le genre du mélodrame et celui de l'opéra-comique. Il ne les a point excédés ni rompus. Dans *Carmen* surtout — car, avec plus de brièveté, l'*Arlésienne* a plus d'étendue et de profondeur, — Bizet demeure fidèle à l'esprit moyen et concret de notre art. Entendez par là que ses personnages vivent encore plus qu'ils ne représentent ou ne signifient. Il arrive rarement qu'ils se dépassent ou se débordent eux-mêmes. Individuels avec force, avec plénitude, ils sont figurés par des formes sonores, comme eux précises, éclatantes, mais particulières. De la musique de Bizet ainsi que de toute musique vraiment nôtre, on dirait volontiers qu'elle nous conduit au seuil du mystère ou de l'infini, et qu'elle nous y laisse.

En quoi d'ailleurs, elle n'est pas seulement française, mais latine, mais classique. Et c'est par où sa valeur de représentation, comme sa beauté, s'accroît.

C'est aussi par où nous pouvons comprendre comment un Nietzsche, lorsqu'il se détacha de Wagner, s'attacha — désespérément — à Bizet. « Il faut, s'écriait-il, méditerraniser la musique. » Et dans cette *Carmen* qu'il nommait lui aussi sa « Carmen adorée ! » il saluait la mémoire, hélas ! et la dépouille de l'homme qui, s'il eût vécu, pouvait sauver ou rétablir dans la musique les droits de la Méditerranée.

S'il eût vécu, s'il nous eût donné d'autres chefs-d'œuvre de lumière, plus d'une œuvre de ténèbres ne serait pas née en notre patrie. Il nous aurait aidés, contraints à nous reconnaître et à nous ressaisir nous-mêmes. Il aurait fait sur nous le ciel plus clair et plus droits les chemins devant nous. Il aurait été la voie, comme il fut la vérité et la vie.

CAMILLE BELLAIGUE.

MARINE

Une réunion des ouvriers de l'arsenal de Toulon. — Le Syndicat des ouvriers du port de Toulon a tenu, hier matin, une importante réunion ; le conseil d'administration a été réélu.

Le secrétaire général du syndicat, M. Berthon a déploré certaines défections qui se sont produites au cours de l'année.

La séance a été levée après l'adoption d'un ordre du jour réclamant une augmentation de salaire de cinquante centimes, l'adoption d'une retraite proportionnelle et l'augmentation du taux des retraites.

La journée de huit heures et les entrepreneurs. — M. Beaudouin, entrepreneur de travaux de la marine à Brest, intente une action contre l'Etat devant le conseil de préfecture du Finistère.

Cet entrepreneur réclame 80,000 francs de dommages et intérêts se basant sur ce fait que la journée de travail étant d'une durée de dix heures dans l'industrie et de huit heures dans les établissements de la marine, il subit un gros dommage, les bordereaux de ses marchés avec la marine étant restés les mêmes qu'avant la diminution de la durée de la journée de travail, diminution qu'il a dû supporter contre sa volonté.

Le conseil de préfecture du Var a à juger une semblable instance en 100,000 francs de dommages et intérêts introduite par M. Biron, entrepreneur à Toulon.

L'inauguration du câble de Brest à Dakar. — Le câble télégraphique sous-marin de Brest à Dakar sera inauguré le 5 février. La cérémonie d'inauguration consistera dans un échange de télégrammes entre ces deux points.

LA VILLE DE PARIS ET L'EAU

ÉPURATION DES EAUX D'ÉGOUT PAR LES PROCÉDÉS BACTÉRIOLOGIQUES

Au directeur du Temps.

La méthode d'épuration des eaux d'égout par épandage sur le sol est définitivement condamnée en Angleterre, pour les raisons que nous avons indiquées. Peu à peu, les villes qui l'avaient adoptée, pour se conformer aux prescriptions de la loi contre la pollution des cours d'eau, l'abandonnent : elles lui substituent le traitement bactériologique qui, à la fois, répond aux exigences de l'hygiène et, condition de toute importance pour les grands centres de population, réduit, dans d'énormes proportions, les surfaces de terrain nécessaires à la purification du sewage.

En quoi consiste le traitement bactériologique? Quelles sont les règles de son application et le choix à faire parmi les différentes formes sous lesquelles il a été jusqu'ici mis en œuvre pour réaliser l'épuration la plus complète des eaux d'égout?

Une réponse succincte et précise à ces points d'interrogation paraîtra sans doute opportune, au moment où l'on semble, dans les hautes sphères administratives, disposé à renoncer à un optimisme que l'événement a été loin de justifier, pour s'orienter dans la voie ouverte par la bactériologie.

Quelques indications sur un sujet peu familier chez nous au plus grand nombre des hygiénistes seront, je l'espère, bien accueillies par nos lecteurs.

En quoi consistent les impuretés principales des eaux d'égout? Cette notion est indispensable pour apprécier la valeur des procédés destinés à les éliminer des liquides résiduaires, de façon à rendre ces derniers inoffensifs pour les cours d'eau qui les recevront.

Le sewage brut, indépendamment des corps étrangers (bouchons, papiers, chiffons, etc.) qu'on arrête aisément par un grillage à la sortie des égouts, renferme cinq sortes d'impuretés, savoir : 1° matières minérales insolubles; 2° matières minérales en dissolution; 3° matières organiques solides; 4° matières organiques dissoutes; 5° nombreux microbes d'origine végétale ou animale dont beaucoup sont pathogènes.

Les *matières* minérales solides ou dissoutes si, ce qui est le cas général, elles ne contiennent pas de sels métalliques (cuivre, plomb, zinc, etc.), n'offrent aucun danger d'empoisonnement des cours d'eau. Il n'en est pas de même des substances organiques, principalement des matières azotées, résidus de l'alimentation et de la nutrition, produits de putréfaction de substances animales, etc., que l'épuration du sewage doit éliminer entièrement, en transformant leur azote en nitrates, inoffensifs aux doses infimes où on les rencontre dans le sewage épuré.

Quant aux bacilles pathogènes, l'élimination doit être complète avant le déversement, dans les cours d'eau de l'effluent des appareils d'épuration.

Avant de décrire le système bactériologique en fonction aujourd'hui dans une cinquantaine de villes ou districts d'Angleterre, proclamé supérieur à tous les autres par les hygiénistes qui font autorité chez nos voisins et sont investis de la surveillance officielle du service des eaux, système adopté dernièrement par la ville d'Ems après une enquête approfondie faite sur place, par les délégués de cette ville, je crois utile d'exposer brièvement les principes sur lesquels reposent les procédés d'épuration bactériologique et les résultats de leur application (1).

Ces procédés se rangent sous les rubriques suivantes :

1° Procédé anaérobique (septic tanks) putréfaction. (Système Cameron) ;
2° Procédé de contact (contact Beds). (Système Dibbin) ;
3° Procédé aérobique. Lits d'oxydation.

Les microbes sont les agents essentiels de l'épuration des eaux d'égout. On sait que ces infiniment petits appartiennent à deux grands groupes : les *anaérobies* ne pouvant vivre qu'à l'abri de l'air et en décomposant les matières organiques pour leur emprunter l'oxygène nécessaire à leur existence, et les *aérobies* qui prennent exclusivement à l'air l'oxygène qui leur est nécessaire. A côté de ces deux classes de microbes, il existe d'autres bactéries pouvant jouer alternativement les deux rôles.

Procédé anaérobique (septic tanks). — Les eaux d'égout à leur arrivée sont reçues dans des réservoirs clos et rigoureusement soustraits à l'action de l'air, où elles séjournent pendant vingt-quatre heures. Les bactéries anaérobies du sewage se développent prodigieusement dans le liquide ; elles désagrègent, décomposent et liquéfient les substances organiques solides (matières fécales, résidus de chair, etc.), tandis que les impuretés minérales (sable, terre, etc.) se déposent. Ce système a plusieurs graves inconvénients qui le font abandonner dans les nouvelles installations : il exige de très vastes bassins, le sewage devant y séjourner vingt-quatre heures ; ils répandent, en été surtout, des odeurs insupportables, dues à la production de gaz fétides par la putréfaction des matières organiques; enfin ils n'épurent pas suffisamment le sewage pour qu'on puisse le déverser, comme on l'a fait au début, dans les cours d'eau. On reconnut bientôt que l'effluent était dangereux et qu'il fallait, soit le diriger sur des champs d'épandage, soit sur des lits d'oxydation formés de gravier, de briques concassées, de coke, etc. Dans le passage à travers ces lits, les matières organiques s'oxydent comme nous le verrons plus loin, donnant naissance à de l'ammoniaque et à des nitrates; mais l'effluent renferme encore de nombreuses bactéries.

Procédé de contact (contact Beds Dibbin). Ce système élimine partiellement les inconvénients du précédent ; voici en quoi il consiste essentiellement. Après qu'on les a séparées de leurs impuretés minérales, les eaux d'égout arrivent dans de vastes réservoirs à ciel ouvert, où elles séjournent dix à douze heures. Dans ce temps, les éléments organiques solides sont liquéfiés et décomposés par les anaérobies. En effet, la valve de décharge, placée à la base du lit, reste fermée : l'air n'a donc de contact qu'avec la couche supérieure du liquide. Quand on juge que le contact a été suffisamment prolongé, ce qui dépend de la composition du sewage, on ouvre la valve d'élution et on envoie le liquide sur un lit d'oxydation. Après la vidange du lit de contact, on laisse les matériaux qui le remplissent exposés à l'air pendant six à huit heures, avant d'y introduire une nouvelle quantité de sewage. La capacité d'oxydation des matériaux filtrants se renouvelle au contact de l'atmosphère, ce qui s'oppose au dégagement d'odeurs fétides. Après un séjour de douze heures dans le lit d'oxydation, sans agitation, on soutire le liquide qui est assez limpide, mais qui renferme encore un nombre considérable de bactéries pathogènes et autres, si bien qu'il faut encore, fréquemment, le faire passer par le champ d'épandage, avant de l'envoyer dans un cours d'eau. L'installation des lits de contact exige encore de grandes surfaces, inférieures toutefois à celles qu'occupent les « septic tanks ».

Le principe des lits de contact et des lits d'oxydation a un caractère commun : tous deux fonctionnent par les bactéries qui dévorent et transforment la matière organique du sewage, mais les deux systèmes présentent une différence capitale, de la plus grande importance au point de vue hygiénique et tout en faveur de l'action des lits aérobiques sur les autres systèmes. Cette différence consiste dans la nature des bactéries qui détruisent les matières organiques. Les bactéries des « septic tanks » et celles des lits de contact appartiennent au groupe des anaérobies qui pullulent, au mieux, au sein de l'eau, à l'abri de l'air, et dont la faculté consiste principalement à opérer la désagrégation et la liquéfaction (hydrolisation) des masses organiques qu'elles préparent à subir l'action épurante des lits aérobiques. Les bactéries de ceux-ci, elles, ne vivent qu'au contact de l'air et manifestent toute leur activité sous l'influence de l'oxygène. On sait avec quelle prodigieuse rapidité, les microbes se multiplient dans les milieux qui leur conviennent, on ne peut donc s'étonner que les anaérobies se rencontrent dans les effluents des « septic tanks » et des lits de contact, en nombre très considérable, souvent aussi élevé, et parfois supérieur, à celui qu'en contient le sewage brut. Nous allons en donner quelques exemples :

Le docteur Griffith, membre de la Société royale de Londres, a fait l'analyse bactériologique du sewage de Reigate, de l'effluent des lits de contact et de celui des lits aérobiques du système Candy, dont je m'occuperai plus loin. Chacun des chiffres suivants représente la moyenne de trois examens bactériologiques; ils indiquent le nombre de bacilles et de bactéries trouvés, par centimètre cube de liquide.

Sewage brut : 8,933,333. (Présence du *bacille Coli communis* et du bacille typhique d'Eberth.)

Effluent du lit de contact : 1,433,333. (Bactéries ordinaires et bacilles Coli.)

Par rapport au sewage, la purification bactériologique est de 84 0/0.

Effluent du lit aérobique Candy. — 44,333 microbes, par centimètre cube. On n'y rencontre plus que les bactéries ordinaires inoffensives de l'eau : il n'y a plus de bacilles Coli. La purification bactériologique est de 99 45 0/0 et le docteur Griffith conclut de ses analyses que l'effluent Candy est 200 fois plus pur que le sewage.

Je reviendrai plus loin sur ces comparaisons quand j'aurai décrit avec quelque détail le procédé aérobique le plus parfait, de l'avis de toutes les autorités compétentes d'Angleterre et d'Allemagne. Mais avant d'abandonner le sujet, je citerai les résultats de l'étude qu'ont faite les professeurs Clower et Houston sur la composition bactériologique du sewage brut et du liquide des lits de contact de Crossness. A Crossness, le sewage était traité, en 1899, par son séjour dans des lits de contact remplis de coke sur une épaisseur de 4 mètres. Du mois de mars au mois d'octobre de cette année, MM. Clower et Houston ont procédé, à dix intervalles, à la numération des microbes et à la spécification du nombre de bacilles pathogènes, B. Coli et autres. Je me bornerai à indiquer les extrêmes constatés dans cette étude bactériologique :

Sewage brut de Crossness. — Le nombre total de bactéries, par centimètre cube (gélatine à 20°) a varié de 3,560,000 à 11,170,000; le nombre des microbes pathogènes, toujours par centimètre cube, a oscillé entre 100,000 et 1,900,000.

Effluent du lit de contact à coke de 4 mètres d'épaisseur. — Nombre total de bactéries : 1,490,000 à 16 millions. Le nombre de bactéries pathogènes a varié entre 100,000 et 900,000. Rien ne peut mieux montrer l'insuffisance des lits de contact, employés seuls, pour l'épuration des eaux d'égout. Nous aurons occasion, après avoir décrit les lits d'oxydation du système Candy, de montrer leur supériorité sur les lits Dibbin à un autre point de vue encore, celui des quantités de sewage qu'à volume égal de matériaux filtrants, ils peuvent épurer dans un temps donné.

L. GRANDEAU.

(1) On trouvera réunis dans un mémoire qui paraîtra dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale* (nº de janvier) les détails de l'étude que j'ai faite en Angleterre des procédés d'épuration des eaux d'égout par les divers systèmes, et des procédés de purification des eaux potables. Les descriptions sont accompagnées de photographies des installations.

NOUVELLES DU JOUR

M. Maruéjouls, ministre des travaux publics, est rentré aujourd'hui à Paris, revenant de Cannes.

M. Pasquier, sous-directeur de l'enseignement technique, est nommé chef de la division du personnel et de la comptabilité au ministère du commerce, en remplacement de M. Michel Lagrave, nommé inspecteur général de l'enseignement technique.

Une dépêche de Chartres annonce que M. Viollette, député d'Eure-et-Loir, a formulé une protestation au sujet de l'élection sénatoriale d'hier. M. Viollette dit que, dans la troisième section, le nombre de bulletins remis a été de 250. Le résultat du dépouillement de cette troisième section a donné un bulletin de plus.

M. Favre, chargé, à titre de suppléant, des fonctions de proviseur du lycée Voltaire, est nommé proviseur de ce lycée, en remplacement de M. Deprez, admis à la retraite.

M. Cuvillier, chargé, en qualité de suppléant, des fonctions de directeur du collège Rollin, est nommé, à titre provisoire, directeur de ce collège, en remplacement de M. Rousselot, admis à la retraite.

M. Bocquet, chargé, à titre de suppléant, des fonctions de professeur de mathématiques au lycée Lakanal, est nommé professeur de mathématiques audit lycée, en remplacement de M. Jourdan, admis à la retraite.

M. Weill, chargé, à titre de suppléant, des fonctions de professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, est nommé professeur d'histoire audit lycée, en remplacement de M. Bony, admis à la retraite.

M. de Ribier, délégué, à titre de suppléant, dans une chaire de seconde au lycée Janson-de-Sailly, est maintenu dans cette chaire jusqu'à la fin de la présente année scolaire, en remplacement de M. Delaître, admis à la retraite.

Le *Journal officiel* publie les arrêtés du ministre de l'instruction publique, en date du 1er janvier, nommant des officiers de l'instruction publique et des officiers d'académie.

Voici les officiers de l'instruction publique :

MM. Baguemier-Desormeaux, secrétaire de la Société de législation comparée à Paris. Berjot, conseiller à la cour d'appel de Grenoble. Calliat, professeur de musique à Ermont. Chanson, président du tribunal du Havre. Coste, maire de Mézels (Basses-Alpes). Le docteur Courgey, médecin à Ivry.

Depeiges, avocat général à Riom. Dreyfus, substitut du procureur général à Rouen. Druget, rédacteur au ministère de la justice. Dufresne, inspecteur principal à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Dumas, procureur de la République à Rethel. Duplessix, notaire honoraire à Rennes. Emler, publiciste à Asnières. Fossé d'Arcosse, conseiller à la cour d'appel à Paris. Fourest, juge de paix à Limoges.

Gensoul, procureur général à Chambéry. Gevrey, conseiller à la cour d'appel de Grenoble. Gillet, président de chambre à Paris. Girard, imprimeur à Paris. Good, délégué cantonal à Paris. De Gouget de Casteras, conseiller à la cour d'appel de Toulouse. Hesse, professeur de musique à Paris. Jourdan, rédacteur au ministère de la justice. Leclerc, conseiller à la cour d'appel de Besançon. Lefrançois, juge au tribunal de Rouen.

Mallet, procureur de la République à Chateaubriand. Martinet, président de chambre à Paris. Masson, architecte à Paris. Michal, général commandant le 20e corps d'armée. Moncel, architecte à Paris. Poulle, avocat général à Dijon. Santon, maire, délégué cantonal à Bief (Doubs). Spire, président du tribunal civil de Brest. Le docteur Varenne, chimiste à Paris. Wurtz, président de chambre à la cour d'appel d'Alger. Zeglicki, juge au tribunal de Toulouse.

Parmi les officiers d'académie il convient de signaler les nominations suivantes :

M. Bourdillon, bâtonnier de l'ordre des avocats. Mme Séguela, institutrice à Aïn-Sefra, qui a, au péril de sa vie, coopéré au sauvetage de la classe enfantine lors de l'inondation qui a détruit ce village, et dont le mari a été récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur, et Mlle Decarne, dite Demougeot, artiste lyrique de l'Opéra.

Le bureau socialiste international s'est réuni hier à Bruxelles. Parmi les délégués présents, on notait : MM. Vaillant, Longuet, Braeke et Cipriani.

La première question inscrite à l'ordre du jour était relative à l'unité socialiste en France. M. Vaillant a fait valoir que cette unité existait en fait dans notre pays. On a adopté ensuite un ordre du jour de félicitations aux socialistes français pour leur attitude dans les débats parlementaires de ces deux dernières années, et, à la demande de M. Longuet, un ordre du jour de protestation contre les persécutions dont les socialistes japonais sont victimes.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France